

Notes de Jean Normand pour présentation devant le BAPE relativement à la construction d'une nouvelle prise d'eau à Sainte-Foy, lundi le 6 mars 2006.

Monsieur le président,

A titre de conseiller de la ville de Sainte-Foy, j'ai eu à me prononcer sur ce projet dans la préparation du programme triennal d'immobilisation de l'an 2000. De mémoire, je crois que c'était lors de comités pléniers à l'automne 1999.

J'avais alors en mains plusieurs études : Sauger 1993, Sauger 1996, Soprin ADS. J'avais aussi une analyse du service du génie de la Ville qui présentait un choix de 5 ou 6 possibilités. L'auteur (l'ingénieur Marcel Proulx) reconnaissait comme possible la réfection de la prise d'eau actuelle en re-bétonnant la tête de la prise d'eau et en rétablissant le système d'élimination du frasil, le tout pour un coût évalué alors à 1,9\$M. L'autre alternative qu'il recommandait était une nouvelle prise d'eau comme le projet actuel du promoteur pour un coût évalué alors à 7\$M.

Des études que j'ai pu consulter, celle de Sauger (1993) me semblait la plus informative :

- 1-elle établissait que le gros problème de la prise d'eau était le frasil,
- 2-elle disait que l'obstruction par les plantes herbacées ne justifiait pas le déplacement de la conduite à lui seul et que l'obstruction par les sédiments ne semblait pas un gros problème,
- 3-elle donnait des statistiques sur la capacité de pompage, sur la consommation d'eau par les résidents et elle permettait de faire des projections sur les besoins futurs de la Ville.

D'après quelques notes que j'ai retrouvées, l'étude Sauger de 1996 évaluait à \$932000 l'option de refaire la tête de la prise d'eau et le système de déglacage et évaluait à 5,2\$M une nouvelle prise d'eau.

Après avoir pris connaissance de ces données, je suis devenu convaincu que le véritable problème de la prise d'eau était le frasil et que la solution consistait à rendre le système de déglacage opérationnel et à donner un contrat annuel de désherbage de l'entrée de la prise d'eau. Les membres du comité exécutif de la Ville ne voulaient pas abandonner le projet d'une nouvelle prise d'eau et ils ont alors accordé un mandat à l'Université Laval pour étudier quel type de frasil on trouverait si la Ville optait pour une nouvelle prise d'eau plus éloignée de la rive. Je ne sais pas quels ont été les résultats de cette étude, Monsieur le président, mais j'espère que vous en serez informé avant de rendre votre rapport.

Mes connaissances en matière de frasil me disent que le frasil se forme lorsque la température de l'eau baisse sous le point de congélation et que le courant empêche la formation d'un couvert de glace comme elle se ferait sur une mare stagnante. Si mes connaissances sont exactes, on peut donc s'attendre à ce que l'importance du frasil augmente au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la rive et du couvert de glace pour s'approcher d'une zone dégagée à écoulement de surface plus rapide.

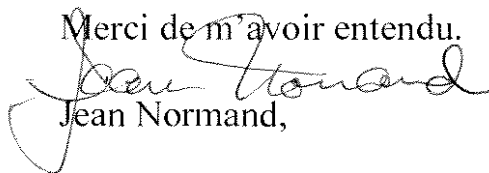
Monsieur le président ce sont des propos similaires que j'ai tenu en comité plénier du conseil municipal de Sainte-Foy en 1999 et le conseil avait alors entériné majoritairement mon point de vue. Je n'ai pas appris quels ont été les résultats des études subséquentes sur le frasil, mais j'ai cru de mon devoir de citoyen de vous avoir fait connaître mon point de vue.

Avant de terminer, je désire vous rappeler qu'en 1974 une étude suggérait la réfection de la prise d'eau de Sainte-Foy pour des travaux évalués alors à 9\$M. C'était il y a 32 ans. Ce fait soulève déjà bien des questions.

Monsieur le président, au cours de ma carrière tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec, j'en suis venu à réaliser que la notion d'entretien n'est pas une notion naturellement acquise et que les organismes publics préfèrent souvent reconstruire à neuf plutôt qu'entretenir. Le budget d'opération se trouve réduit mais la dette à long terme augmente. Les responsables d'une structure comme la prise d'eau se doivent d'être inquiets de nature et ils peuvent fort bien penser que les budgets d'entretien seront réduits ou encore que le contrat de désherbage ne sera pas accordé à temps, ou encore que l'entrepreneur aura un bris de machinerie ou encore qu'un accident amènera la CSST à interrompre les travaux. Je souhaite cependant que leurs inquiétudes se traduisent par une politique d'entretien adéquate plutôt que par des immobilisations massives. Je ne m'explique pas que le système d'élimination du frasil soit demeuré inopérant depuis de nombreuses années et qu'aujourd'hui on évoque ce fait comme motif à reconstruction complète.

Monsieur le président, si vous deviez conclure que le projet présenté par le promoteur n'est pas justifié, il ne serait certainement pas superflu d'indiquer qu'un programme d'entretien doit être mis en place.

Merci de m'avoir entendu.

  
Jean Normand,